



Procès-verbal de la 44^e Assemblée générale ordinaire du dimanche 15 juin 2025, à Saint-Maurice

- Présidence : Frédéric Barbay, Président
- Sont excusés : Laure Jolidon, Vice-Présidente,
Nos diététiciennes Gaëlle Giroud et Rosette Perdo
La Dr. Michela Tempia-Caliera
La Dr Maude Martinho
La Dr Jessica Ezri
Tous les membres ayant annoncé leur absence au secrétariat.
- Procès-verbal : Guillaume Jolidon

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 juin 2025
2. Approbation du Procès-verbal de la 43^{ème} Assemblée générale du 22 septembre 2024
3. Rapport du Président Frédéric Barbay
4. Rapport du Trésorier et des vérificateurs des comptes
5. Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables
6. Montant de la finance d'entrée et fixation de la cotisation pour 2026
7. Election des nouveaux membres du comité
8. Election des vérificateurs des comptes
9. Divers et propositions individuelles

Le président déclare ouverte la 44^e Assemblée générale ordinaire de l'ARC. Avant de passer à l'ordre du jour, il salue la présence des médecins consultants de l'association, des membres du comité, ainsi que toutes les personnes présentes. Il leur souhaite une cordiale bienvenue, et remercie chaleureusement Cristina Jacquemoud ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'organisation de l'Assemblée générale. Il remercie également notre secrétaire, M. Guillaume Jolidon, pour tout le soutien administratif à cette organisation et à nouveau pour son excellent travail, son efficacité et tout le soutien apporté à nos membres tout au long de l'année.

1. Adoption de l'ordre du jour de la 44^{ème} assemblée générale du 15 juin 2025

Le président présente l'ordre du jour. Celui-ci est adopté par mains levées à l'unanimité, sans abstention.

2. Approbation du Procès-verbal de la 43^{ème} Assemblée générale du 22 septembre 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 septembre 2024 a été mis à disposition de chaque personne par email.

Il est adopté par mains levées à l'unanimité, sans abstention.

3. Rapport du Président Frédéric Barbay

Frédéric Barbay aborde dans son rapport :

- La Journée du Sans Gluten du 22 septembre 2024, qui a été un véritable succès avec plus de 250 participants.
 - Il annonce que le comité souhaite réorganiser cet événement, mais que celui-ci requiert énormément de travail et fait un appel aux membres qui souhaiteraient participer à la création du prochain événement qui aura lieu en 2026 ou 2027.
- Les activités de l'ARC comme les rencontres entre membres, les séances de bienvenue en ligne et les cours de lecture des étiquettes
- Le renforcement de la communication de l'association sous différentes formes et actions
 - Après des professionnels de santé
 - Après du grand public
 - Après des cœliaques
- Soutien aux interventions parlementaires : état des lieux et réponses du conseil fédéral
 - Interpellation de Brigitte Crottaz
 - Objectifs : L'interpellation demande au Conseil fédéral (CF) de répondre à trois questions principales.
 1. Reconnaître la maladie cœliaque comme une maladie chronique et envisager un soutien financier pour les personnes concernées.
 2. Étudier des options de financement, comme un chèque mensuel ou une indemnisation par l'assurance-invalidité (AI).
 3. Explorer la possibilité de subventionner les producteurs de produits sans gluten pour réduire les coûts.
 - Conclusion : Le CF ne prévoit pas de mesure spécifique pour compenser les coûts liés à la maladie cœliaque.
 - Intervention de Nadine Masshardt
 - Objectifs : L'intervention parlementaire pose trois questions principales au Conseil fédéral.
 1. Que pense-t-il des mesures de dépistage mises en place dans d'autres pays ?
 2. Quelles économies potentielles pourraient être réalisées grâce à un dépistage systématique ?
 3. Dispose-t-on de suffisamment de données pour évaluer les impacts sur la population et les coûts de la santé ?
 - Conclusion : Le CF souligne la nécessité d'une analyse approfondie et de preuves solides avant d'envisager un dépistage systématique.
 - Position de l'ARC et prochaines étapes
 - Ces réponses du Conseil fédéral marquent un recul pour la reconnaissance et le soutien des patients cœliaques en Suisse.
 - Prochaines actions :
 - Réunion avec la Fédération Suisse de la Coeliakie pour discuter des réponses du CF.
 - Élaboration d'une stratégie pour continuer à défendre les intérêts des patients cœliaques, notamment en matière de reconnaissance, de soutien financier et de collecte de données épidémiologiques.
 - Conclusion générale de l'ARC
 - L'ARC et la Fédération Suisse de la Coeliakie restent déterminées à poursuivre leurs efforts pour alléger le fardeau financier et social des patients cœliaques.

- Postulat en Valais pour les impôts
 - Un postulat a été déposé pour que les contribuables souffrant d'une allergie au gluten puissent retrouver le droit à une déduction fiscale forfaitaire de 2500 francs qui avait été supprimé en 2022. Accepté par le Grand Conseil et soumis au Conseil d'Etat pour réponse.

Il remercie les membres bénévoles du comité de leur soutien, des partenaires et des membres qui permet à l'ARC de se battre pour les coéliqués de suisse romande.

Le président passe maintenant la parole au trésorier.

4. Rapport du Trésorier Laurent Pralong et du vérificateur des comptes

Laurent Pralong prend la parole pour présenter dans les grandes lignes les comptes 2024, une année qui se termine avec un bénéfice de CHF 1352.89

Il renvoie les membres vers les documents qui leur ont été fournis en amont de cette journée s'ils sont intéressés à voir les comptes en détail.

5. Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables

Les comptes ont été vérifiés par Laurent Corrado et Astrid Belperroud, vérificateurs des comptes, dans les locaux de la société Hervest Fiduciaire SA en présence de Monsieur Laurent Pralong. Astrid Belperroud lit le rapport.

Le rapport des vérificateurs des comptes recommande à l'assemblée générale de valider les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables.

Frédéric Barbay ouvre la discussion sur les rapports et les comptes qui ont été présentés. Pas de questions.

Frédéric Barbay propose d'approuver les différents rapports ainsi que les comptes tels qu'ils ont été présentés par mains levées, et de donner décharge de leur mandat aux organes responsables : au comité de l'ARC pour sa gestion, à Hervest Fiduciaire SA pour la tenue des comptes. Il demande également de prendre acte de l'exécution du mandat des vérificateurs.

Par mains levées, à l'unanimité, l'Assemblée générale approuve les rapports présentés et donne décharge aux organes responsables pour la gestion stratégique, administrative et financière de l'association.

6. Montant de la finance d'entrée et fixation de la cotisation pour 2026

La cotisation de base reste similaire à l'année précédente, à savoir CHF 65.00 avec communication par internet et CHF 75.00 avec communication papier tandis que les frais d'adhésion s'élèvent quant à eux à CHF 20.00. Pas de changements proposés.

Fixation de la cotisation 2026 et des frais d'adhésion 2026 approuvée (à l'unanimité) par l'assemblée générale.

7. Election des nouveaux membres du comité

Comme les statuts de l'ARC mentionnent une élection complète du comité chaque 2 ans et que nous avons procédé à celle-ci en 2024 pour la dernière fois, une élection complète du comité n'est pas nécessaire.

Frédéric Barbay remercie chaleureusement Denise Miéville pour ses nombreuses années d'engagement et son dévouement auprès de l'ARC. Elle termine aujourd'hui son mandat en tant que responsable de Genève et également comme graphiste dans la publication de notre magazine et l'édition du guide « Manger sans gluten »

Il présente les nouvelles responsables pour la région de Genève, Monica Macedo Silva et Mme Daniela Faria Castro. Acceptation de leur candidature par l'AG à l'applaudimètre.

Il annonce que Bérénice Mathez-Amiguet, responsable pour la région de Fribourg, cessera sa fonction et que l'association est à la recherche d'une remplaçante.

Le Président récapitule la composition suivante du comité pour l'année à venir :

- M. Frédéric Barbay, président et responsable de la région du Chablais
- Mme Laure Jolidon, vice-présidente et responsable de la région de Neuchâtel
- M. Laurent Pralong, trésorier
- Mme Julie St-Pierre, secrétaire générale et responsable de la région Grand Lausanne.
- Mmes Monica Macedo Silva et Daniela Faria Castro, co-responsables de la région de Genève
- Mme Cristina Jacquemoud, responsable de la région du Valais
- Mme Nathalie Brechbühl, responsable de la région Nord-Vaudois
- Mme Aurore Barone, responsable de la région Jura – Jura bernois
- Région de Fribourg : poste vacant

8. Election des vérificateurs des comptes

Madame Astrid Belperroud et Monsieur Laurent Corrado sont réélus pour 2025 et 2026.

Les vérificateurs des comptes sont approuvés à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

Un membre prend la parole concernant sa fille qui est entrée à l'école secondaire et pour qui les cours de cuisine ont été refusés car trop compliqué au niveau infrastructure.

Frédéric Barbay répond et annonce que l'ARC et la Fédération Suisse de la Coeliakie discutent et essaie d'agir sur ces sujets, mais que c'est lent et compliqué.

Un membre prend la parole concernant son fils de 24 ans qui a été désigné inapte au service militaire et au service civil.

Un autre membre prend la parole pour répondre qu'il a pu faire son service militaire et ne pas payer la taxe. La contrainte étant qu'il rentrait dormir chez lui le soir et prenait son souper et son petit déjeuner à la maison, et qu'il amenait sa propre nourriture pour le midi et qu'il était compensé par l'armée.

L'Assemblée générale est levée à 11:53.